

1628_001.jpg



LE
QVINZIESME TOME
DV
MERCURE
FRANÇOIS:

OV,

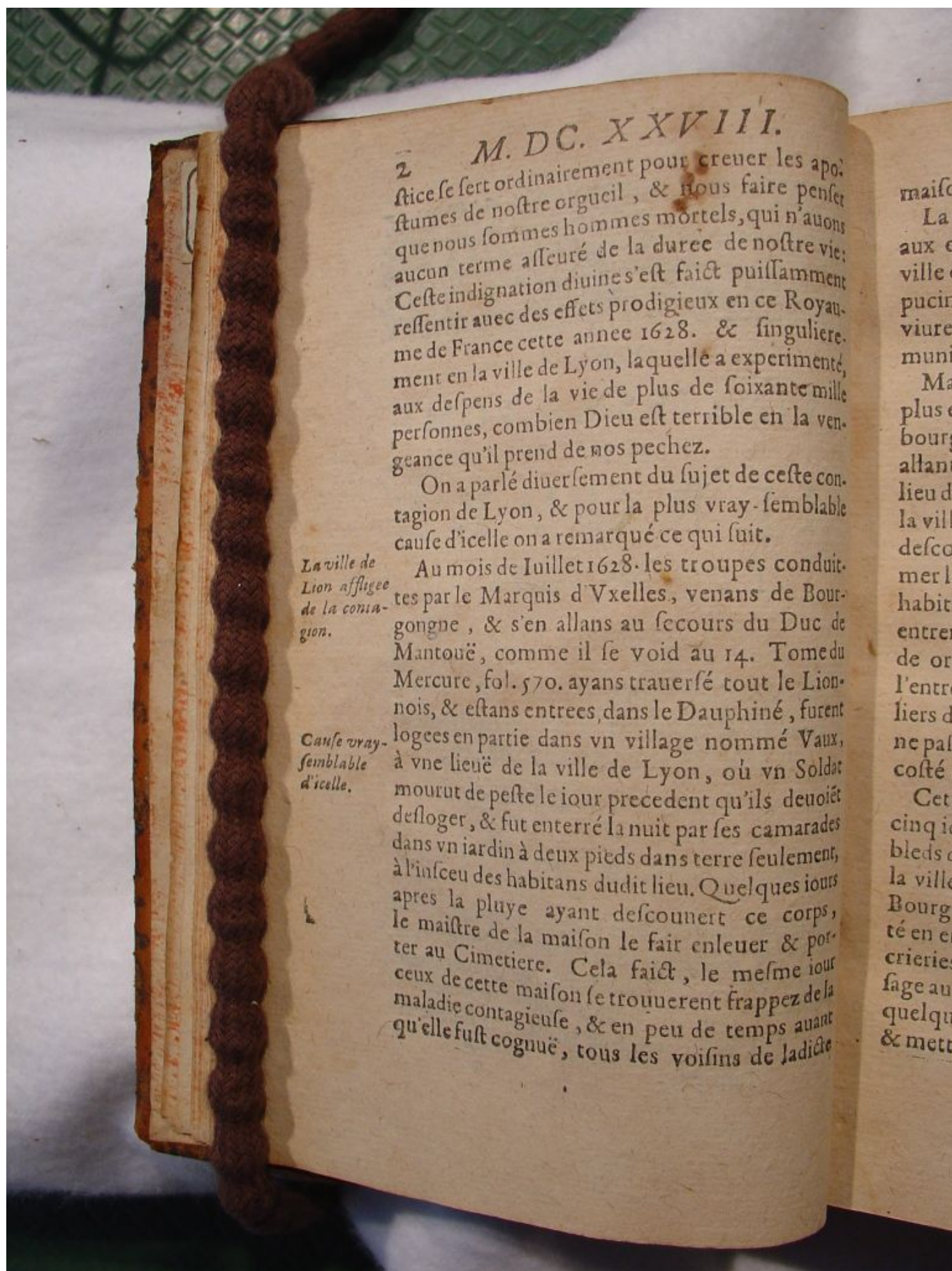
Suite de l'Histoire de nostre temps,
sous le Regne du Tres-Chrestien
Roy de France & de Nauarre,
LOVYS XIII.

Continuation de l'an M. DC. XXVIII.

Sil les hommes font & continuent leur
guerre par le malheur du siecle, Dieu,
irrité de nos pechez, & irreuerences,
continüe aussi la sienne, enuoyant le
fleau de la peste, verge de laquelle sa diuine iu-
Tome 15.

A

1628_002.jpg



1628_003.jpg

Le Mercure François.

3

maison en furent aussi atteints.

La nouvelle de cette maladie estant parvenue aux oreilles des Commissaires de la Santé de la ville de Lion, aussi-tost ils y enuoyèrent des Capucins & vn Chirurgien, & leur font tenir tous viures necessaires pour les empescher de se communiquer.

Mais comme l'auidité du gain fait bresche aux plus estroites defences, les habitans d'un fauxbourg de ladite ville, appellé la Guillotiere, s'en allant la nuit prendre les denrees de ceux dudit lieu de Vaux, pour les porter vendre le iour dans la ville, furent bien tost infectez: ce qu'estant descouvert par les Commissaires, ils firent fermer la porte du pont du Rosne, par laquelle les habitans du fauxbourg & de Vaux pouuoient entrer dans Lion, y mettre des gens avec la garde ordinaire de la porte pour leur empescher l'entree, & donnerent ordre, à ce que les Bateliers des Ports, qui sont es environs de la ville, ne passassent personne venant desdits lieux & du costé de Dauphiné.

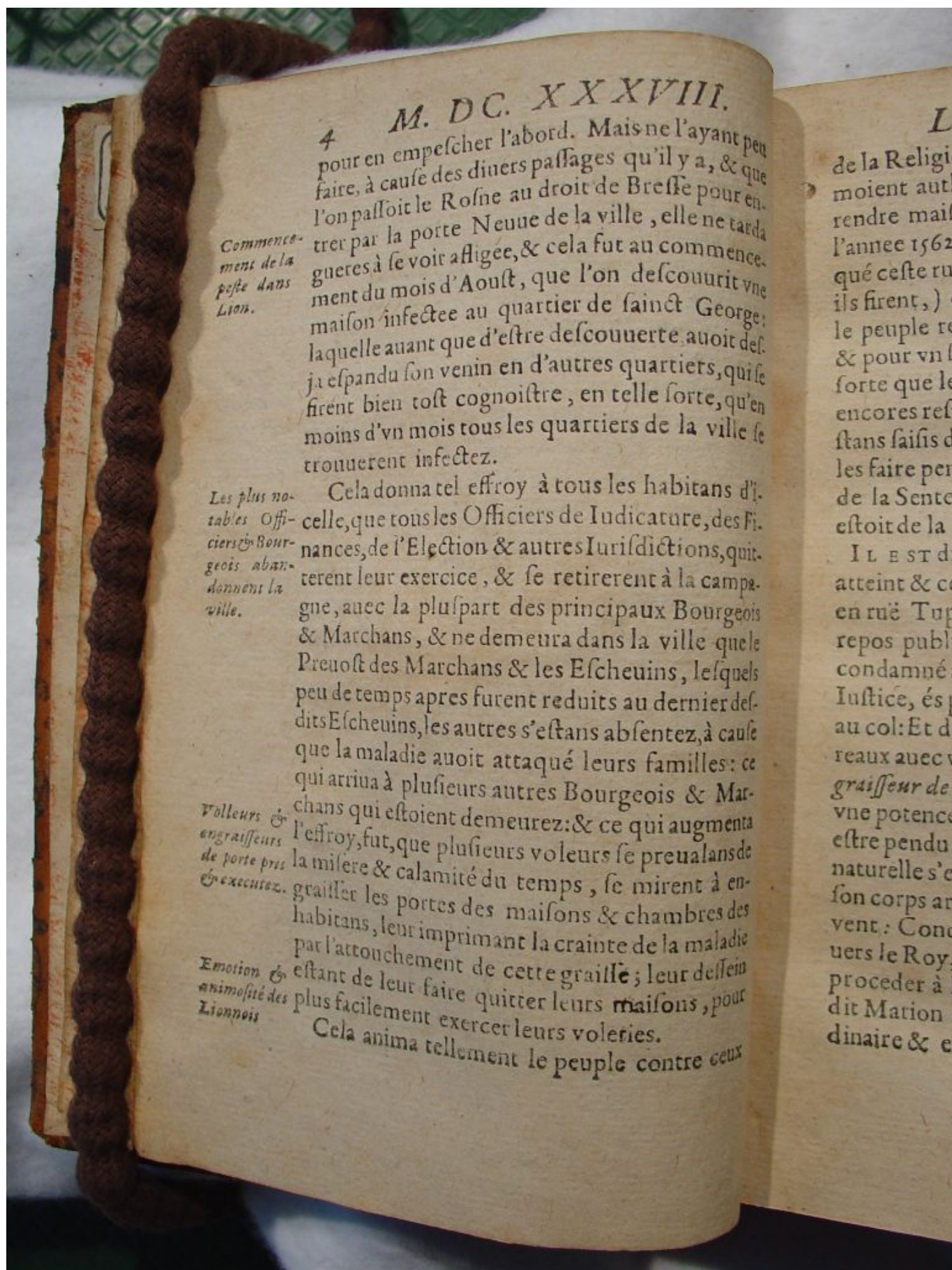
Cette porte ayant demeuré fermée l'espace de cinq iours, & qu'il ne venoit en la ville aucuns bleds de Dauphiné, qui seul fournissoit pour lors la ville, à cause des defences du Parlement de Bourgogne d'y amener aucuns bleds: la cherté en estant grande, le peuple excite de grandes crieries pour faire ouvrir la porte, & donner passage aux bleds. Ce qui fut cause, que, pour euiter quelque emotion, l'on fut contraint de l'ouvrir, & mettre des gardes sur les aduenues de Vaux

A ij

Comment la peste infecta premierement le fauxbourg de Lion, appellé la Guillotiere.

Ordre que lon tint pour empescher la communication dudit fauxbourg avec la ville, mais en vain.

1628_004.jpg



4 M. DC. XXVIII.

pour en empescher l'abord. Mais ne l'ayant peu faire, à cause des diuers passages qu'il y a, & que l'on passoit le Rosne au droit de Bresse pour entrer par la porte Neuue de la ville, elle ne tarda gueres à se voir affigee, & cela fut au commencement du mois d'Aoult, que l'on descouurit vne maison infectee au quartier de saint George; laquelle auant que d'estre descouuerte auoit desja espandu son venin en d'autres quartiers, qui se firent bien tost cognoistre, en telle sorte, qu'en moins d'un mois tous les quartiers de la ville se trouuerent infectez.

Commencement de la peste dans Lyon.

Les plus notables Officiers & Bourgeois abandonnent la ville.

Voleurs & engraisseurs de porte pris & executez.

Emotion & animosité des Lionnois

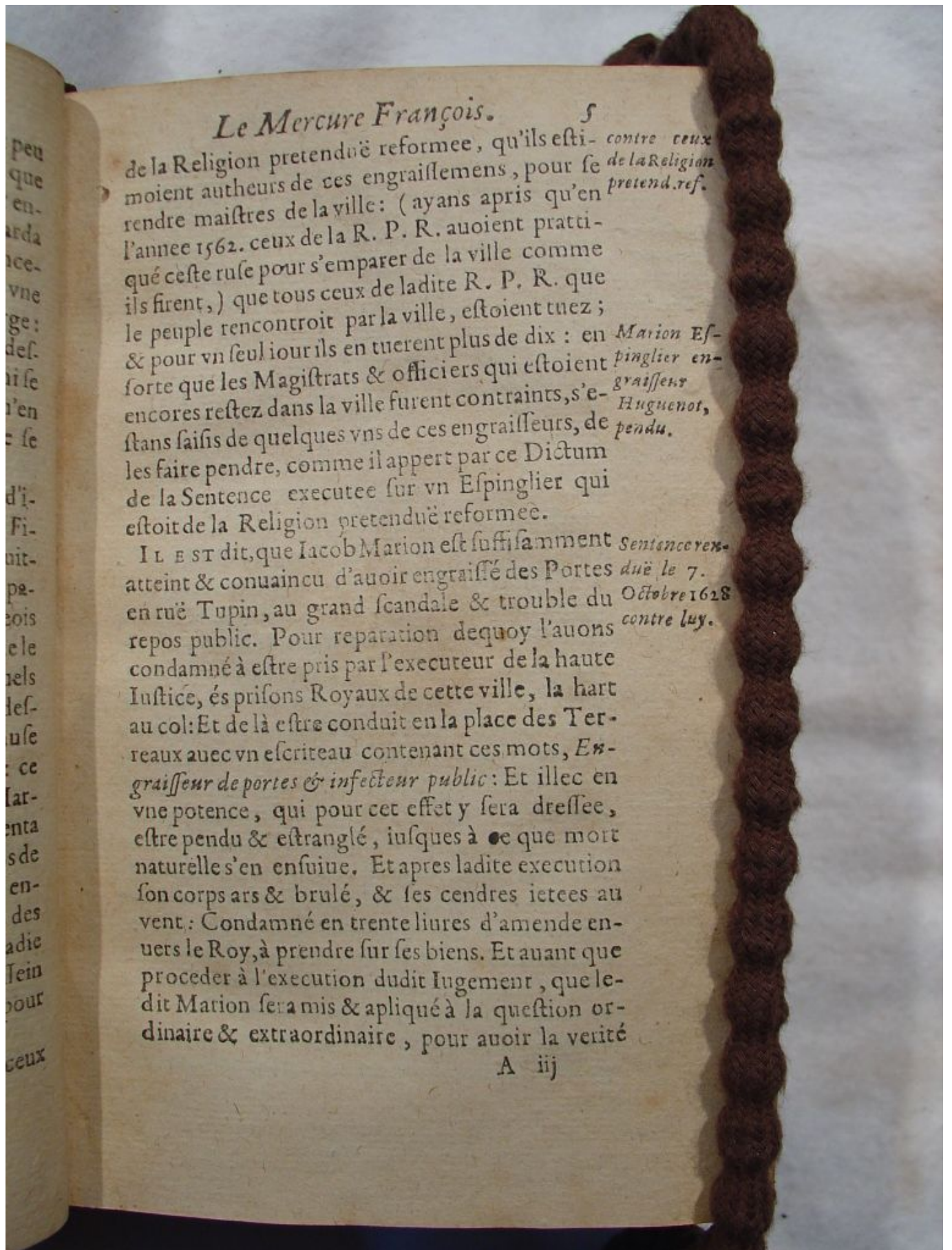
Cela donna tel effroy à tous les habitans d'icelle, que tous les Officiers de Iudicature, des Finances, de l' Election & autres Iurisdiccions, quitterent leur exercice, & se retirerent à la campagne, avec la pluspart des principaux Bourgeois & Marchans, & ne demeura dans la ville que le Preuost des Marchans & les Escheuins, lesquels peu de temps apres furent reduits au dernier desdits Escheuins, les autres s'estans absentez, à cause que la maladie auoit attaqué leurs familles: ce qui arriva à plusieurs autres Bourgeois & Marchans qui estoient demeurez: & ce qui augmenta l'effroy, fut, que plusieurs voleurs se preualans de la misere & calamité du temps, se mirent à engraisser les portes des maisons & chambres des habitans, leur imprimant la crainte de la maladie par l'atouchement de cette graille; leur dessein estant de leur faire quitter leurs maisons, pour plus facilement exercer leurs voleries.

Cela anima tellement le peuple contre ceux

L
de la Religio
moient aut
rendre maif
l'annee 1562
qué ceste ru
ils firent,)
le peuple re
& pour vn b
forte que le
encores rest
stans saisis d
les faire pen
de la Sente
estoit de la

I L E S T d
atteint & c
en ruë Tup
repos publi
condamné a
Iustice, és p
au col: Et de
reaux avec v
graisseur de
vne potence
estre pendu
naturelle s'e
son corps ar
vent: Cond
uers le Roy,
proceder à l
dit Matron
dinaire & e

1628_005.jpg



Le Mercure François.

5

de la Religion pretenduë reformee, qu'ils esti-
moient auteurs de ces engraissemens, pour se
rendre maistres de la ville: (ayans appris qu'en
l'annee 1562. ceux de la R. P. R. auoient pratti-
qué ceste ruse pour s'emparer de la ville comme
ils firent,) que tous ceux de ladite R. P. R. que
le peuple rencontroit par la ville, estoient tuez;
& pour vn seul iour ils en tuerent plus de dix: en
forte que les Magistrats & officiers qui estoient
encores restez dans la ville furent contraints, s'e-
stans saisis de quelques vns de ces engraisseurs, de
les faire pendre, comme il appert par ce Dictum
de la Sentence executee sur vn Espinglier qui
estoit de la Religion pretenduë reformee.

*contre ceux
de la Religion
pretend.ref.*

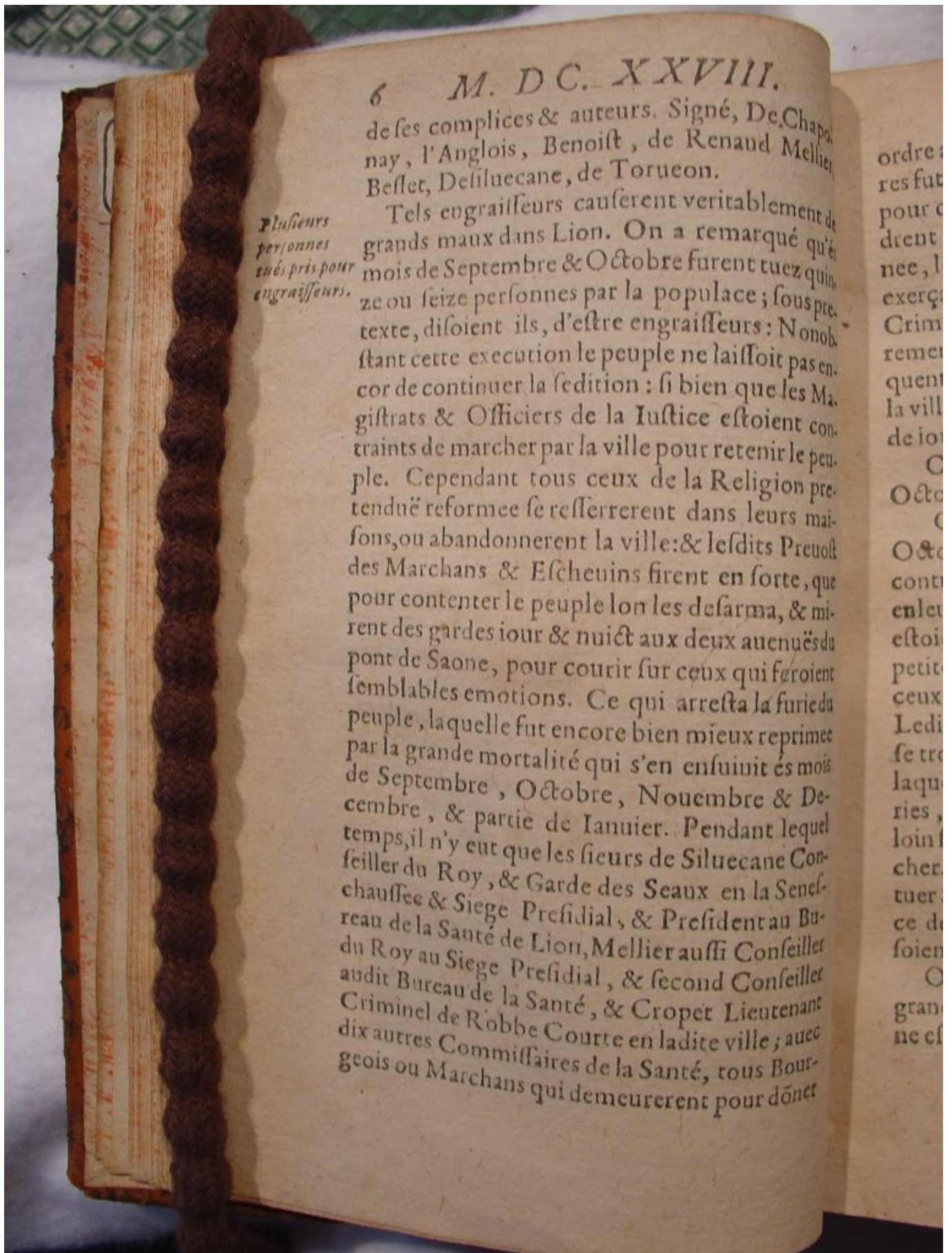
*Marion Es-
pinglier en-
graisseur
Huguenot,
pendu.*

IL EST dit, que Iacob Marion est suffisamment
atteint & conuaincu d'auoir engraisié des Portes
en ruë Tupin, au grand scandale & trouble du
repos public. Pour reparation dequoy l'auons
condamné à estre pris par l'executeur de la haute
Iustice, és prisons Royaux de cette ville, la hart
au col: Et de là estre conduit en la place des Ter-
reaux avec vn escreteau contenant ces mots, *En-
graisseur de portes & infecteur public*: Et illec en
vne potence, qui pour cet effet y sera dressée,
estre pendu & estranglé, iusques à ce que mort
naturelle s'en ensuiue. Et apres ladite execution
son corps ars & brulé, & ses cendres ietees au
vent: Condamné en trente liures d'amende en-
uers le Roy, à prendre sur ses biens. Et auant que
proceder à l'execution dudit Iugement, que le-
dit Marion sera mis & apliqué à la question or-
dinaire & extraordinaire, pour auoir la verité

*Sentence ren-
duë le 7.
Octobre 1628
contre luy.*

A iij

1628_006.jpg



6 M. DC. XXVIII.

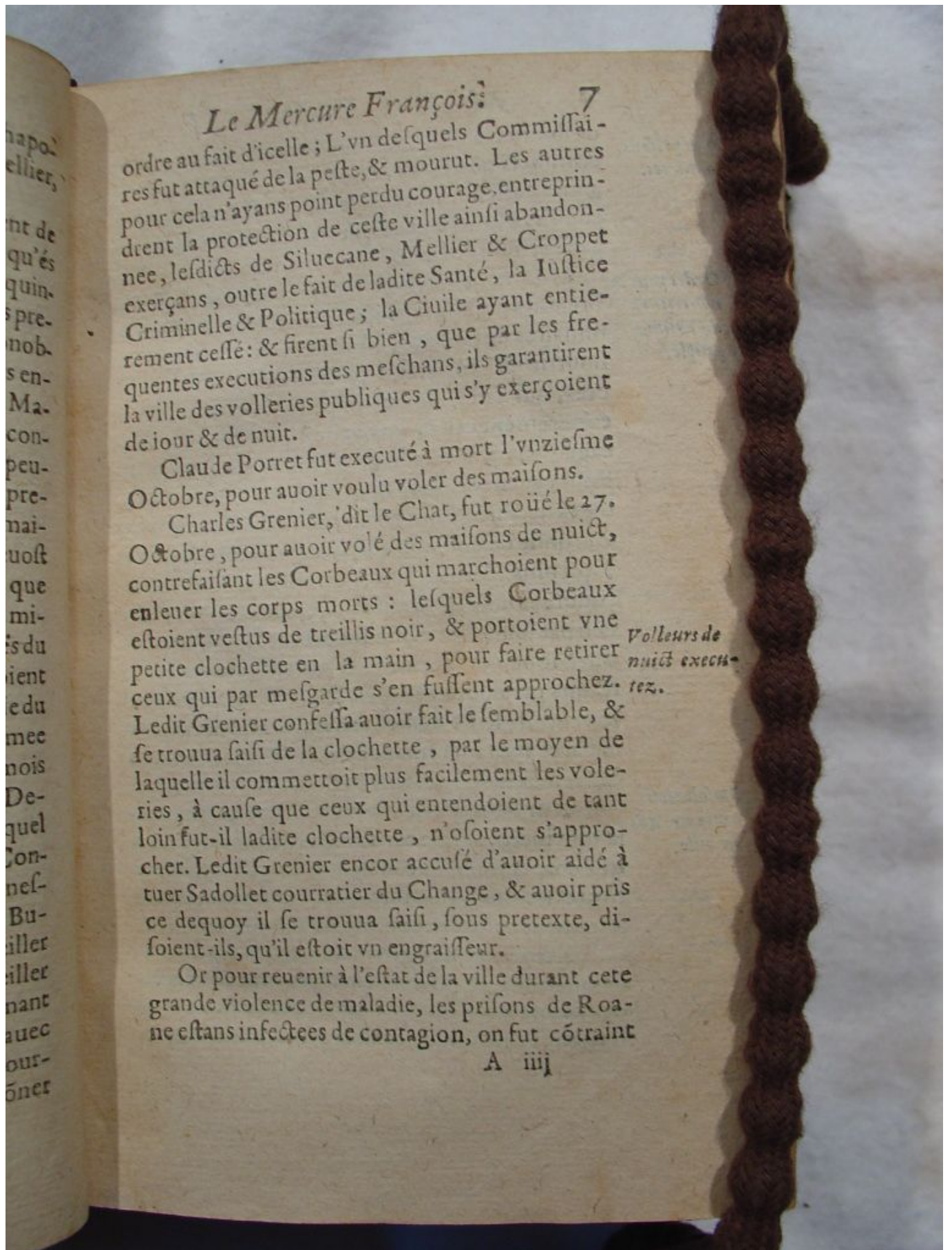
de ses complices & auteurs. Signé, De Chapo-
nay, l'Anglois, Benoist, de Renaud Mellier,
Besset, Deliluecane, de Torueon.

*Plusieurs
personnes
tués pris pour
engraisseurs.*

Tels engraisseurs causerent veritablement de
grands maux dans Lion. On a remarqué qu'ès
mois de Septembre & Octobre furent tuez quin-
ze ou seize personnes par la populace; sous pre-
texte, disoient ils, d'estre engraisseurs: Nonob-
stant cette execution le peuple ne laissoit pas en-
cor de continuer la sedition: si bien que les Ma-
gistrats & Officiers de la Justice estoient con-
traints de marcher par la ville pour retenir le pe-
ple. Cependant tous ceux de la Religion pre-
tendüe reformee se reserrèrent dans leurs mai-
sons, ou abandonnerent la ville: & lesdits Preuost
des Marchans & Escheuins firent en sorte, que
pour contenter le peuple lon les desarma, & mi-
rent des gardes iour & nuict aux deux auenuës du
pont de Saone, pour courir sur ceux qui feroient
semblables emotions. Ce qui arresta la furie du
peuple, laquelle fut encore bien mieux reprimée
par la grande mortalité qui s'en ensuiuit és mois
de Septembre, Octobre, Novembre & De-
cembre, & partie de Ianuier. Pendant lequel
temps, il n'y eut que les sieurs de Siluecane Con-
seiller du Roy, & Garde des Seaux en la Senes-
chaussee & Siege Presidial, & President au Bu-
reau de la Santé de Lion, Mellier aussi Conseiller
du Roy au Siege Presidial, & second Conseiller
audit Bureau de la Santé, & Cropet Lieutenant
Criminel de Robbe Courte en ladite ville; avec
dix autres Commissaires de la Santé, tous Bour-
geois ou Marchans qui demurerent pour dōner

ordre
res fut
pour
drent
nee, l
exerça
Crim
remen
quent
la vill
de ion
O&
O&
cont
enleu
estoi
petit
ceux
Ledi
se tre
laqu
ries,
loin
cher
tuer
ce de
foien
O&
gran
ne ef

1628_007.jpg



Le Mercure François 7

ordre au fait d'icelle ; L'un desquels Commissaires fut attaqué de la peste, & mourut. Les autres pour cela n'ayans point perdu courage, entreprirent la protection de ceste ville ainsi abandonnée, lesdicts de Siluecane, Mellier & Croppet exerçans, outre le fait de ladite Santé, la Justice Criminelle & Politique ; la Ciuile ayant entièrement cessé : & firent si bien, que par les fréquentes executions des meschans, ils garantirent la ville des volleries publiques qui s'y exerçoient de iour & de nuit.

Clau de Porret fut executé à mort l'vnziesme Octobre, pour auoir voulu voler des maisons.

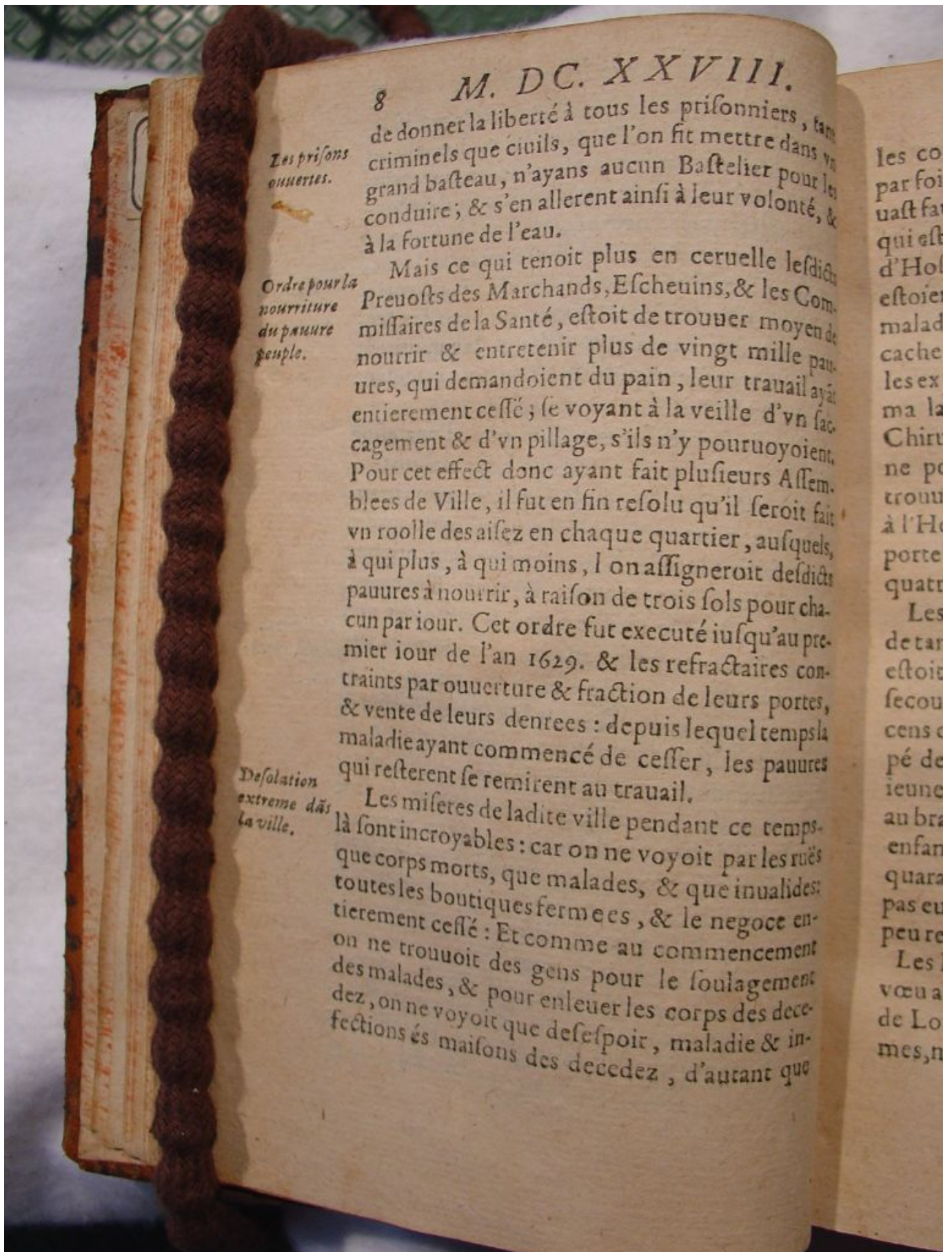
Charles Grenier, dit le Chat, fut rouié le 27. Octobre, pour auoir volé des maisons de nuit, contrefaisant les Corbeaux qui marchent pour enleuer les corps morts : lesquels Corbeaux estoient vestus de treillis noir, & portoient vne petite clochette en la main, pour faire retirer ceux qui par mesgarde s'en fussent approchez. Ledit Grenier confessa auoir fait le semblable, & se trouua saisi de la clochette, par le moyen de laquelle il commettoit plus facilement les volleries, à cause que ceux qui entendoient de tant loin fut-il ladite clochette, n'osoient s'approcher. Ledit Grenier encor accusé d'auoir aidé à tuer Sadollet courratier du Change, & auoir pris ce dequoy il se trouua saisi, sous pretexte, disoient-ils, qu'il estoit vn engraisseur.

Volleurs de nuit exécutez.

Or pour reuenir à l'estat de la ville durant cete grande violence de maladie, les prisons de Roane estans infectees de contagion, on fut cōtraint

A iiii

1628_008.jpg



8 M. DC. XXVIII.

*Les prisons
ouuertes.*

de donner la liberté à tous les prisonniers, tant
criminels que civils, que l'on fit mettre dans vn
grand baſteau, n'ayans aucun Baſtelier pour les
conduire; & s'en allerent ainſi à leur volonté, &
à la fortune de l'eau.

*Ordre pour la
nourriture
du pauvre
peuple.*

Mais ce qui tenoit plus en ceruelle leſdicts
Preuoſts des Marchands, Eſcheuins, & les Com-
miſſaires de la Santé, eſtoit de trouver moyen de
nourrir & entretenir plus de vingt mille pau-
ures, qui demandoient du pain, leur travail ayant
entièrement ceſſé; ſe voyant à la veille d'vn ſac-
cagement & d'vn pillage, s'ils n'y pouruoyent.
Pour cet effect donc ayant fait pluſieurs Aſſem-
bles de Ville, il fut en fin reſolu qu'il ſeroit fait
vn roolle des aiſez en chaque quartier, auſquels,
à qui plus, à qui moins, l'on aſſigneroit deſdicts
pauures à nourrir, à raiſon de trois ſols pour cha-
cun par iour. Cet ordre fut executé iuſqu'au pre-
mier iour de l'an 1629. & les refractaires con-
traints par ouuerture & fraction de leurs portes,
& vente de leurs denrees: depuis lequel temps la
maladie ayant commencé de ceſſer, les pauures
qui reſterent ſe remirent au travail.

*Desolation
extreme dans
la ville.*

Les miſeres de ladite ville pendant ce temps-
là ſont incroyables: car on ne voyoit par les rues
que corps morts, que malades, & que inualides:
toutes les boutiques fermées, & le negoce en-
tièrement ceſſé: Et comme au commencement
on ne trouuoit des gens pour le ſoulagement
des malades, & pour enleuer les corps des dece-
dez, on ne voyoit que deſeſpoir, maladie & in-
fections és maiſons des decedez, d'autant que

les co
par foi
uaſt fa
qui eſt
d'Hol
eſtoien
malad
cache
les ex
ma la
Chiru
ne po
trouu
à l'Ho
porte
quatr
Les
de tar
eſtoit
ſecou
cens e
pé de
ieune
au bra
enfant
quara
pas eu
peu re
Les
vœu a
de Lo
mes, n

1628_009.jpg

Le Mercure François. 9

les corps croupissoient trois & quatre iours, & par fois huit ou quinze, auant qu'on les enle- uast faute de gens. Or comme par le temps ceux qui estoient eschappez se resolurent de seruir d'Hospitaliers, les voleries qu'ils commettoient estoient cause, que pour les euter on cachoit les malades & les decedez, & les enterroit-on en cachette dans des lieux bas ou caues, ou bien on les exposoit la nuit dans les ruës; ce qui enflam- ma la maladie de telle sorte, que plus de vingt Chirugiens, qui furent appellez de toutes parts, ne pouuoient suffire pour les penser, s'estant trouué pour vn coup plus de huit mille malades à l'Hospital saint-Laurent des vignes, hors la porte saint-George, & dans la ville plus de quatre mille.

Voleries com- mises par quelques Hospitaliers & seruiteurs de la Santé.

Les femmes enceintes effrayees d'horreur de tant de spectacles, auortoient: & si leur terme estoit venu, elles mouroient à l'enfantement, sans secours & assistance: & peut-on dire, que de cinq cens qui sont accouchees, il n'en est pas eschap- pé deux: entre lesquelles est remarquable vne ieune Parisienne, laquelle ayant deux charbons au bras accoucha de deux fils, & en eschappa, ses enfans en fin estans morts. Il y est mort plus de quarante mil personnes, entre lesquelles il n'y a pas eu six ou huit personnes de qualité tant soit peu releuee par dessus le commun.

Femmes en- ceintes auor- tent de fra- yeur.

Les Preuoists des Marchâds & Escheuins firet vn vœu au cōmencement de la maladie à N. Dame de Lorette, & y enuoyerēt deux Religieux Min- mes, natifs de ladite ville. Il s'y est fait plusieurs

Vœu de la ville de Lyon

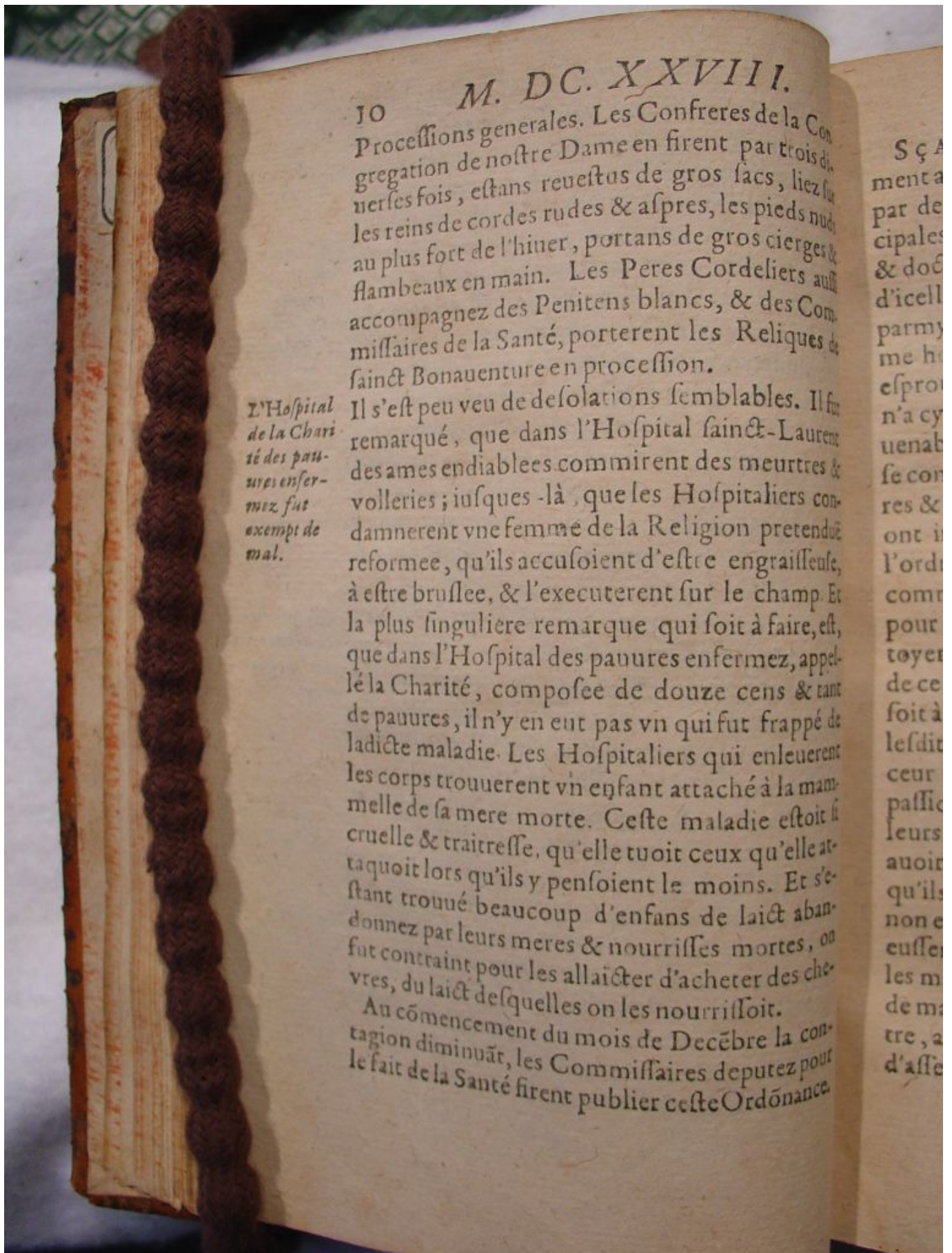
à N. Dame

de Lorette

accusé par

les J. B.

1628_010.jpg



10 M. DC. XXVIII.

Proceffions generales. Les Confreres de la Congregation de nostre Dame en firent par trois diuerfes fois, estans reueftus de gros sacs, liez sur les reins de cordes rudes & aspres, les pieds nuds au plus fort de l'hier, portans de gros cierges & flambeaux en main. Les Peres Cordeliers aussi accompagnez des Penitens blancs, & des Commissaires de la Santé, porterent les Reliques de sainct Bonauenture en procession.

L'Hospital de la Charité des pauvres enfermez fut exempt de mal.

Il s'est peu veu de desolations semblables. Il fut remarqué, que dans l'Hospital sainct-Laurent des ames endiablees commirent des meurtres & volleries; iusques-là, que les Hospitaliers condamnerent vne femme de la Religion pretendue reformee, qu'ils accusoient d'estre engraisseuse, à estre bruslee, & l'executerent sur le champ. Et la plus finguliere remarque qui soit à faire, est, que dans l'Hospital des pauvres enfermez, appelé la Charité, composee de douze cens & tant de pauvres, il n'y en eut pas vn qui fut frappé de ladicte maladie. Les Hospitaliers qui enleuerent les corps trouuerent vn enfant attaché à la mamelle de sa mere morte. Ceste maladie estoit si cruelle & traitresse, qu'elle tuoit ceux qu'elle attaquoit lors qu'ils y pensoient le moins. Et s'estant trouué beaucoup d'enfans de lait abandonnez par leurs meres & nourrisles mortes, on fut contraint pour les allaiter d'acheter des chevres, du lait desquelles on les nourrissoit.

Au cōmencement du mois de Decēbre la contagion diminuāt, les Commissaires deputez pour le fait de la Santé firent publier ceste Ordōnance.

S ç A
ment a
par de
cipales
& do
d'icell
parmy
me h
espro
n'a cy
uenab
se con
res &
ont i
l'ordi
com
pour
toyer
de ce
soit à
lesdit
ceur
passie
leurs
auoir
qu'ils
non e
eussen
les m
de m
tre, a
d'affe

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan